

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. WITSEL À M. DOLIMONT, MINISTRE DU BUDGET ET DES FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « L'ACCESSIBILITÉ DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE (PMR) »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à M. Dolimont, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « l'accessibilité des infrastructures sportives pour les personnes à mobilité réduite (PMR) ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Witsel (PS). – Monsieur le Ministre, l'accessibilité pour les sportifs porteurs de handicap doit sans cesse être une priorité en Wallonie. Afin de mieux comprendre le handisport et ses enjeux, j'ai eu

l'honneur de rencontrer Cap2sports qui réalise un travail formidable avec les personnes qui sont au centre de revalidation neurologique du CHU de Liège, site Ourthe-Amblève.

Les patients de ce centre ont subi un lourd traumatisme qui a des répercussions fonctionnelles importantes. Ski, vélo, natation, handball, badminton : 13 sports sont proposés aux handisportifs et handisportives chaque semaine au sein de Cap2sports.

L'impact positif d'une pratique sportive pour des personnes à mobilité réduite est important.

Il est aussi bon pour leur corps que pour le sentiment d'appartenance qui leur permet de se reconstruire, comme le fondateur Christian Pierard l'explique. De plus, muscler leur corps les aide pour les transports en chaise roulante. Lorsque le médecin le permet, les personnes qui peuvent pratiquer un sport au centre de revalidation y sont accueillies, mais également des handisportifs externes qui veulent être intégrés dans une équipe. Certains sportifs traversent toute la Wallonie afin de s'entraîner. Lorsque l'on sait combien de temps cela prend pour se préparer quand on est en chaise roulante, la motivation n'est plus à prouver.

Lors de cette rencontre, j'ai pu comprendre les difficultés pour un handisportif d'utiliser nos infrastructures sportives, surtout lorsque ceux-ci sont en chaise.

Avez-vous déjà rencontré le secteur concernant l'accessibilité aux infrastructures sportives ? Quelles sont leurs recommandations sur les infrastructures en général ? Toutes les nouvelles piscines ont-elles cette réflexion lors de leur construction ou rénovation ? Quelle est votre position sur l'adaptation nécessaire afin de favoriser l'accès des infrastructures sportives ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Dolimont.

M. Dolimont, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, l'accessibilité aux infrastructures et à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap est une priorité dans mon travail ministériel et représente un des objectifs de la Déclaration de politique régionale. L'accessibilité doit être pensée de manière à ce que chaque utilisateur, qu'il soit sportif, spectateur ou encadrants, puisse, dès son arrivée sur le site sportif, se déplacer en toute autonomie.

À cet égard, des fiches techniques spécifiques ainsi qu'un guide d'accessibilité pour les piscines ont été mis au point par mon administration afin d'aider les porteurs et concepteurs de projets dans la réalisation de ceux-ci. Ces outils sont disponibles via le site internet d'Infrasports.

Dans le cadre du décret du 3 décembre 2020, pour être recevable, le projet pour lequel une demande de subvention est introduite doit s'inscrire, entre autres, dans l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. L'accessibilité doit ainsi être assurée, et ce, au minimum, pour la partie de l'investissement subsidié. À cet effet, le porteur de projet doit compléter, au stade de la recevabilité, un document reprenant la situation existante et la situation projetée en matière d'accessibilité. Si les investissements projetés n'incluent pas d'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, le demandeur est tenu d'apporter la motivation nécessaire à cette demande, comme la rénovation d'un éclairage sportif.

Outre les dossiers introduits dans le cadre des crédits dits classiques, les différents appels à projets initiés par le département tiennent compte également de cet aspect. À titre d'exemple, l'appel à projets « Plan piscines » a réservé un critère spécifique à l'accessibilité des lieux à tout type de déficience.

Pour les candidatures déposées dans le cadre de cet appel à projets, il était ainsi exigé que les candidats aient recours à un bureau agréé en accessibilité afin d'évaluer le niveau d'accessibilité existant de l'infrastructure et le niveau d'accessibilité projeté par le biais d'un audit d'accessibilité.

Vous aurez compris que pour tous les dossiers traités par mon administration, le critère d'accessibilité fait l'objet d'une attention particulière, non seulement au regard des exigences générales du CoDT, mais aussi au regard d'exigences plus spécifiques aux infrastructures sportives telles que les vestiaires et les sanitaires destinés au public, la présence d'un ascenseur si la cafétéria se situe à l'étage, et cetera.

J'ajouterai également que mon administration et mon cabinet collaborent étroitement dans le cadre de la mise en œuvre de différents plans tels que le Plan wallon d'accessibilité.

Enfin, convaincu de l'importance de cet enjeu pour le secteur, je vous informe que j'ai octroyé une subvention de 20 000 euros à la Ligue handisport francophone pour le financement d'une campagne ayant pour objectif de souligner l'importance de l'accessibilité aux infrastructures sportives pour le développement de la pratique du handisport en Wallonie. Mon administration est étroitement associée à cette campagne qui sera lancée lors du salon Municipalia en avril 2024.

M. le Président. – La parole est à M. Witsel.

M. Witsel (PS). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour l'ensemble des réponses apportées. J'entends que vous êtes particulièrement attentif par rapport à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite dans les infrastructures sportives. Il y a une attention toute particulière à apporter au niveau des vestiaires, parce que quand les personnes sont en chaise roulante et

qu'elles doivent se changer, la meilleure des façons est d'être couché. Or, à l'heure actuelle, les vestiaires des infrastructures sportives ne sont pas aménagés dans ce sens-là.

Une autre difficulté avec l'appel à projets « Plan piscines » est qu'il semble essentiel de faire en sorte que les personnes concernées puissent également entrer dans l'eau sans difficulté. La plus grande difficulté pour les personnes en situation de handicap est en effet cette marche du pédiluve qui reste un obstacle conséquent avant d'arriver dans le bassin.

Ce fameux Plan wallon d'accessibilité viendra donc à point nommé afin de mettre en place des solutions à toutes ces difficultés qui peuvent survenir au quotidien.

**QUESTION ORALE DE M. DI MATTIA À
M. DOLIMONT, MINISTRE DU BUDGET ET DES
FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES
INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR
« L'IMPACT DES INDICATEURS-EXPERTS SUR
LE PRÉCOMPTE IMMOBILIER DES
COMMUNES »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Di Mattia à M. Dolimont, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « l'impact des indicateurs-experts sur le précompte immobilier des communes ».

La parole est à M. Di Mattia pour poser sa question.

M. Di Mattia (PS). – Monsieur le Ministre, le précompte immobilier joue un rôle crucial dans le financement des communes wallonnes puisqu'il représente une part significative de leurs recettes. Cependant, l'impôt régional souffre de défauts structurels, en particulier en ce qui concerne sa base taxable qui repose sur une matrice cadastrale devenue obsolète déjà depuis plusieurs décennies.

L'enquête publiée par l'Union des villes et communes de Wallonie en cette fin d'année 2023 a mis en lumière les efforts des communes pour mettre à jour cette matrice grâce aux indicateurs-experts. C'est une des voies privilégiées. À ce propos, je voudrais vous adresser quatre questions, Monsieur le Ministre.

Premièrement, comment le Gouvernement assure-t-il le soutien aux communes wallonnes dans l'objectif de mettre à jour cette matrice cadastrale, sur base, entre autres, d'une expérience pilotée et initiée en 2014 par le ministre Furlan, alors chargé des Pouvoirs locaux ?

Deuxièmement, vos services disposent-ils d'une évaluation de l'efficacité dudit projet pilote et de l'aide apportée en parallèle par les indicateurs-experts provinciaux ? Le cas échéant, des ajustements sont-ils envisagés pour améliorer cette initiative ?